

Respecter le site qui accueille la manifestation et contribuer à sa préservation



CONTRIBUTION AUX ODD



C'EST DIT !

« Le choix du lieu de votre événement est primordial : assurez-vous qu'il soit adapté à vos contraintes, facilement accessible et géré de façon responsable (...) ».

Vous optimiserez l'empreinte environnementale de votre événement en choisissant un site existant et pré-équipé » souligne l'ADEME.

PLUSIEURS RÉFLEXIONS SONT À CONSIDÉRER, ENTRE AUTRES :

la pertinence « sportive » du site et son potentiel (en particulier pour les manifestations hors stades et équipements sportifs)

l'accessibilité du site, à partir des transports en communs.

l'équipement des zones phares (départ, arrivée, zones d'animations...)

l'impact sur les espaces naturels pour les manifestations de sports de nature.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE ?

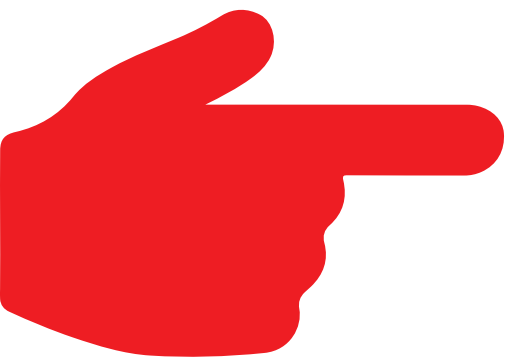
COMMENT ?

AVEC QUI ?

QUELLES RESSOURCES À DISPOSITION ?

Prendre connaissance des caractéristiques du site (cartographie, éléments de diagnostic écologique du site établi par les spécialistes...) pour déterminer les conditions de réalisation de l'événement : envisager le choix de la date, si besoin la limitation ou le fractionnement de la fréquentation...

- ➔ Identifier les propriétaires, publics comme privés, et les gestionnaires du site.
- ➔ Valider auprès d'eux, la date de l'événement et demander les autorisations d'occupation ou de passage nécessaires.
- ➔ Formaliser ces demandes et autorisations par des conventions.
- ➔ Lorsqu'elles existent, prendre connaissance des chartes de bonnes pratiques en vigueur sur le territoire, les signer et les mettre en application.
- ➔ Prendre les mesures de préservation environnementale concertées avec les acteurs locaux.



AVANT LA MANIFESTATION

- ☛ Reconnaître les parcours ou sites envisagés, avec les acteurs locaux (représentants des propriétaires et représentants des acteurs environnementaux).
- ☛ Contribuer à la préservation et valorisation des espaces traversés : respect des zones fragiles identifiées dans la définition des parcours ou zones traversées (contournement si nécessaire ou canalisation des passages via des corridors ou des passerelles, pour préserver les zones les plus sensibles ou en régénérescence alterner certains tronçons ou zones de passage en fonction des éditions).
- ☛ Adopter une méthode de balisage « responsable » et temporaire (peintures biodégradables, panneaux amovibles, éviter le pointage directement sur les arbres par exemple).
- ☛ Anticiper de manière réaliste la dimension des zones de stationnement et les installer sur des parcelles dans lesquelles l'impact restera mesuré.

PENDANT LA MANIFESTATION

- ☛ Identifier et inscrire les zones à éviter dans les règlements de la manifestation. Effectuer des contrôles sur les zones les plus sensibles (avec exclusion si non-respect des consignes).
- ☛ Faciliter la présence des acteurs engagés dans la préservation environnementale sur le Village des partenaires (voir engagement n° 2).

- ☛ Mettre en place une action ou une animation d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) auprès des participants, des accompagnants et du public (participants, écoles, populations locales...etc.).
- ☛ Au départ des épreuves, rappeler par des messages sonores les enjeux de préservation et de respect des propriétés.
- ☛ Veiller à concentrer la pollution sonore et lumineuse aux zones de départ et arrivée, tout en les limitant.
- ☛ Si besoin, rappeler les consignes de lutte contre les incendies
- ☛ Sur les équipements sportifs pérennes, rappeler les consignes de respect des lieux par tous : participants (propreté des vestiaires lorsque mis à disposition par exemple), public (propreté des tribunes ou zones public...).
- ☛ Faire respecter les zones de stationnement.

Les petits + : Dites-le avec humour ! Jaloner les parcours de messages humoristiques (sous la forme de BD par exemple) rappelant les enjeux de respect des sites traversés ou les actions de gestion ou préservation en cours (exemple, explication sur la gestion forestière ou explication sur l'entretien des espaces sans produits phyto-sanitaires...).

APRÈS LA MANIFESTATION

- ☛ Débaliser et ramasser rapidement les déchets sur l'ensemble des parcours ou sites, dans les 24h suivant la fin des épreuves.
- ☛ Etablir un bilan avec les propriétaires ou leurs représentants, ainsi qu'avec les acteurs engagés dans la préservation environnementale : état des lieux comparatif à l'état des lieux préalable. Envisager des actions de réparation / restauration si nécessaire.
- ☛ Rappeler aux participants que la diffusion des « traces » doit s'accompagner d'un message d'alerte sur l'interdiction d'accès ou de passage hors les jours de course.



AVEC QUI TRAVAILLER CES ACTIONS ?

VOS PARTENAIRES LOCAUX

- ☛ Collectivités locales : mairies, communautés de communes, agglomérations...
- ☛ Représentants des propriétaires ou riverains des zones concernées par l'évènement.
- ☛ Représentants des gestionnaires des espaces traversés.
- ☛ Acteurs environnementaux : association de préservation ou valorisation des sites, associations environnementales, associations d'éducation à l'environnement...

VOS PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX (RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES EN FIN DE GUIDE)

- **CDESI** - Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
- **CDOS** - Comité départemental olympique et sportif
- **Comité départemental de la discipline sportive concernée**
- **Département du Tarn**
- **Service Sports et Actions pour la jeunesse**

- ☛ Pôle Sport, performance et évènementiel
- ☛ Mission sports de nature - CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires des sports de nature)

- Direction de l'eau et de l'environnement.

- ☛ Service randonnée et transition écologique
- ☛ Pôle espaces naturels et Conservatoire départemental d'espèces fruitières et vignes anciennes
- ☛ Mission espaces boisés

- Association des maires et des élus locaux du Tarn

- Services de l'Etat : Service départemental jeunesse, engagement et sports. Directions des services départementaux de l'Education nationale du Tarn
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn
- Si l'évènement est situé dans son périmètre : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

☛ **D'AUTRES BONNES ADRESSES ET RESSOURCES NATIONALES EN FIN DE GUIDE !**